

# Prêts complémentaires Crédicil-Fastt pour les intérimaires



## DEFINITION

Les prêts Crédicil-Fastt sont destinés à des intérimaires ayant un projet d'accession à la propriété.

Ils sont accordés par Logeo **en complément d'un financement principal apporté par un organisme bancaire**. Ces prêts sont délivrés dans le cadre du partenariat avec le Fastt pour l'accès à la propriété des intérimaires.

## POPULATION ELIGIBLE

Sont éligibles aux prêts Crédicil-Fastt les **intérimaires remplissant les 3 conditions suivantes** :

1. Être en situation de **première accession** pour sa **résidence principale** (c'est à dire ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années)
2. Avoir un revenu fiscal de référence pour l'année N-2 **inférieur au plafond PLI** (prêt locatif intermédiaire) et **ne pas être éligible à une aide au logement délivrée par la CAF**.
3. Être **en mission** au moment de la demande, ou dans les 30 jours précédant la demande, et avoir effectué **plus de 1 600 heures de mission au cours des 24 mois précédents**.

## OPERATIONS FINANÇABLES

Les opérations finançables avec les prêts Crédicil-Fastt sont les suivantes :

- acquisition de terrain** en vue d'une construction dans les 4 ans.
- acquisition de **terrain et construction**
- acquisition dans le **neuf** ou en **VEFA**.
- acquisition **d'ancien avec ou sans travaux**

## MODALITES DU PRET

Les modalités du prêt sont les suivantes :

- montant unique : 10 000 euros**
- pas de cumul avec un autre prêt Accession**
- durée de remboursement : 10 ans maximum**
- taux : 1,75%** hors assurance
- assurance obligatoire** :
  - o 0.21% sur le capital initial pour 100% sur une tête
  - o 0,21% sur le capital initial pour 50% chacune sur 2 têtes
  - o 0.38% sur le capital initial pour 100% chacune sur 2 têtes.

## Mode opératoire

**1. Diffusion de l'information** sur les prêts complémentaire Crédicil-Fastt auprès des intérimaires.

**2. Analyse de l'éligibilité** de l'intérimaire (ressources, ancienneté, opération...)

**3. Transmission à Logeo** d'une fiche de synthèse pour décision dans un délai de deux jours ouvrés

**4. En cas d'accord**, transmission par Logeo d'un dossier à l'intérimaire pour la mise en place du prêt.

Les conseillers du C.I.F ont un référent Logeo pour les renseigner sur les prêts Crédicil-Fastt dans le cadre du montage d'un dossier :

**Rachid SAIDANI**

Tél. : 01 48 63 22 24

Fax : 01 48 63 09 60

e-mail : rachid.saidani@logeofr

